



CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 décembre 2022

Date d'affichage : 20/12/2022

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 12/12/2022 à 20h30, le conseil municipal de Saint-Vidal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gérard GROS, Maire.

Étaient présents : Gérard GROS, Christophe BLANCHARD, Céline BROC, Marion BUISSON, Franck FOURY, Karine FRADET, Maryline JOURDE, Christian JOUSSERAND, Nicolas MAGNE, Nicolas MASSON, Marie-Luce PAGES, Emmanuel PUCHARD, Yannick RAYNAUD, Jérôme VEYSSEYRE, Vincent VIALLET

Étaient excusés : /

Secrétaire de séance : Céline BROC

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Gérard GROS déclare la séance ouverte.

Délibération n° 48/2022 : approbation du procès verbal de séance du conseil municipal du 10/10/2022 : Adoptée

Vote : Unanimité

Délibération n° 49/2022 : Budget Primitif 2022, décision modificative n°2 : Adoptée

Vote : Unanimité

Délibération n° 50/2022 : création d'un emploi permanent : Adoptée

Vote : Unanimité

Délibération n° 51/2022 : autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023 : adoptée

Vote : unanimité

Délibération n° 52/2022 : éclairage public : extinction partielle au 01/01/2023 : adoptée

Vote : unanimité

Délibération n° 53/2022 : renouvellement éclairage public en LED : adoptée

Vote : unanimité

Délibération n° 54/2022 : mise en valeur de l'éclairage public de l'espace public culturel au bourg et pose d'un coffret prises : adoptée

Vote : unanimité

Délibération n° 55/2022 : enfouissement basse tension chemin de la garde à Locussol : adoptée

Vote : unanimité

Délibération n° 56/2022 : renouvellement de l'éclairage public chemin de la garde à Locussol : adoptée

Vote : unanimité

Délibération n° 57/2022 : nouveaux tarifs location salles communales et mobilier au 01/01/2024 : adoptée

Vote : unanimité

Délibération n° 58/2022 : Aide à Association SOS EAU du Bouchet-Saint-Nicolas : adoptée

Vote : unanimité

La séance a été levée à : 23h00

L'intégralité des délibérations peut être consultée en mairie aux heures d'ouverture.

Publié le 20/12/2022